

Rapport du Président sur la gestion, la situation et les activités de la FDC 34

Assemblée Générale du 3 avril 2026 à Vendargues

Réunions de secteurs :

- SAINT JEAN DE VEDAS le 24/02/26
 - OCTON le 26/02/2026
- SAINT GENIES DE FONTEDIT le 02/03/2026
- ST ETIENNE D'ALBAGNAN le 05/03/2026



- La FDC 34
 - Est agréée pour la protection de l'environnement (arrêté du 16/09/2022)
 - Est habilitée à prendre part au débat dans le cadre des instances consultatives départementales (Arrêté du 30/07/2024)
- Ses missions sont diverses, à la fois techniques et administratives :

Missions techniques :

- Formation permis de chasser
- Formations sécurité en battue et sécurité décennale
- Suivis des espèces
- Suivi sanitaire
- Prévention des dégâts
- Conseils et aide au développement
- Autres formations. Etc.

Missions administratives :

- Validation permis de chasser
- Indemnisation dégâts grand gibier
- Gestion des adhérents
- Gestion des ACCA
- Gestion des plans de chasse et carnets de battues
- SDGC...



LE GUICHET UNIQUE

- 13 755 permis de chasser validés (- 531) et 5 081 vignettes sangliers
 - Permis nationaux représentent 43 % des permis validés dans l'Hérault (5 867)
 - 8 695 validations par internet
 - 9 608 contrats d'assurance souscrits
- Rappel : Si inscription au fichier FINIADA, aucune délivrance de la validation du permis de chasser
 - Pour 2026 :
 - Installation d'un TPE dédié aux validations du permis de chasser à St Jean de Védas
 - Organisation de session de validations à Bédarieux (planning à venir)
 - Fin de l'enveloppe T avec les devis papier
 - Poursuite de la promotion pour la seconde saison de chasse des "nouveaux chasseurs"
 - Envoi du CPB et de la validation dans un même courrier



Favorisez la prise de validation par internet !

Plus rapide car pas de délai de traitement manuel, pas de perte par la poste, paiement sécurisé !

Le guichet unique représente 1 119 heures de travail !

LES DONNEES

UTILISER CHASSADAPT !

- Les données sont devenues primordiales pour poursuivre l'exercice de la chasse
- Actuellement, seules les données scientifiques permettent de défendre l'ensemble des espèces chassables
- Utiliser ChassAdapt pour faire remonter vos prélèvements ! Il en va dans l'intérêt de chacun !

LES ENQUETES

- La FDC 34 réalise des enquêtes à travers Vigifaune que cela soit sur le lapin ou la perdrix rouge
- Pensez à participer et télécharger l'application



L'avenir de la chasse passe absolument par la connaissance !

LE PETIT GIBIER SEDENTAIRE

- Politique générale de la FDC 34 tournée vers la chasse du petit gibier depuis 2022
- Rencontre avec les adhérents territoriaux lors de 2 réunions le 1 Juillet (Pomérols) et 3 Juillet (Neffiès)

48 adhérents territoriaux se sont déplacés

- Bilan global de ces réunions :

Présence de territoires avec des résultats qui doivent servir d'exemple

Ré explication du catalogue amélioration

Retour sur la formation « Petit Gibier »

La FDC 34 soutient fortement les sociétés impliquées dans le petit gibier. La perdrix rouge et le lapin de garenne demandent de nombreux efforts et nous félicitons l'ensemble de nos bénévoles pour leur persévérance et leurs résultats.

- Le 2 décembre 2025, séminaire national organisé par la FNC sur le petit gibier sédentaire
- Problématique entendue au niveau national
- Le travail de la FDC 34 a été reconnu puisque nous avons présenté nos résultats sur le lapin de garenne et la perdrix rouge
- Espérons que la prise de conscience nationale se poursuive avec la reprise des réseaux !

La gestion des espèces sédentaires de petit gibier représente 1 068 heures de travail !



LE PETIT GIBIER SEDENTAIRE

LE LAPIN DE GARENNE

- Classement ESOD sur 13 communes de l'Est Montpellierain
- Développement de la population dans le biterrois
- Partenariat avec des FDC pour effectuer des reprises de lapins
- En zone de garrigues, certaines communes voient leurs efforts doucement récompensés
- Présence de la myxomatose et de la VHD et RHDV2
- Plan Lapin et réunion avec le Préfet à la FDC 34
- Oreilles vont enfin être analysées par la FNC pour voir s'il existe une résistance génétique particulière



LE LIEVRE

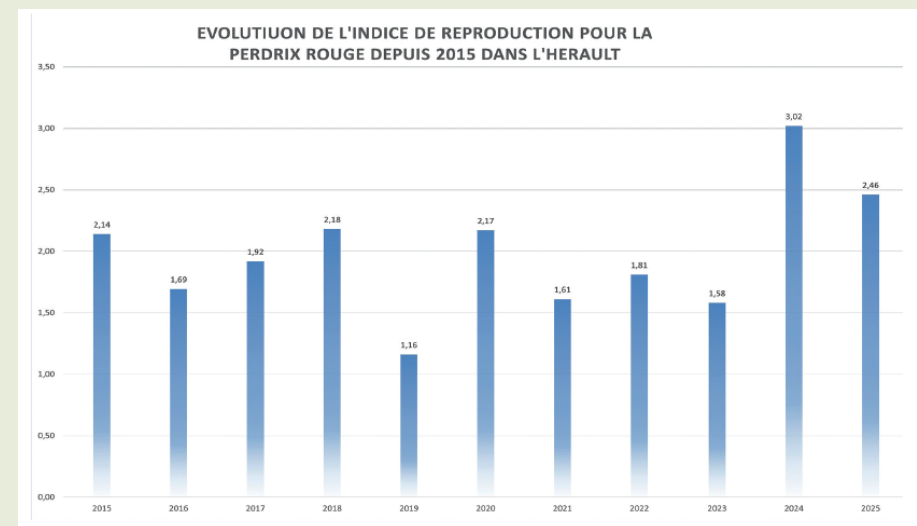
- Présent partout sur tout le territoire et dans tous les biotopes
- IKA départemental stable autour de 0,9 lièvre par kilomètre
- Adaptez vos prélèvements à vos territoires et n'hésitez pas à ouvrir la chasse à tir qu'en octobre



LE PETIT GIBIER SEDENTAIRE

LA PERDRIX ROUGE

- Reproduction estival à 2,46 jeunes/ adultes, soit la deuxième meilleure reproduction depuis 10 ans
- Densité soumise d'une part à la qualité de l'habitat, d'autre part à la régulation des ESOD
- Suivi de l'espèce est primordial afin de continuer la chasse de cet oiseau (comptages et récolte d'ailes)
- Travail sur l'habitat et la récolte des données



LE FAISAN

- 2 projets afin d'installer une population sauvage avec 2 approches différentes : Agde et Roqueredonde
- Reproduction correcte sur Agde mais jugée comme médiocre sur Roqueredonde en raison d'un printemps très humide
- Espèce à fort potentiel sur le département



LES GARDES PARTICULIERS ET LES PIEGEURS

ASSOCIATION DES GARDES PARTICULIERS DE L'HERAULT

- 58 adhérents
- 48 société de chasse sous convention
- Formation des nouveaux gardes :
 - 10 gardes formés en 2025
 - Prochaine session les 16 et 17 avril 2026



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PIEGEURS AGREES DE L'HERAULT

- 175 piégeurs adhérents
- Formation des nouveaux piégeurs :
 - 56 piégeurs formés en 2025
 - Session les 19 et 20 juin 2026



LES E.S.O.D

CLASSEMENT SOUS ARRETE MINISTERIEL (EN COURS DE REVISION)

- Fouine, Etourneau sansonnet, Corneille Noire et Pie bavarde sur tout le département (jusqu'au 30/06/26)
- Renard sur tout le département sauf 10 communes de l'Est de Montpellier
- Nécessité de compléter le maximum de témoignage de dommage par la Faune sauvage pour le maintien du statut ESOD de ces espèces.
- Chien viverrin, Vison d'Amérique, Ragondin, Raton laveur, Rat musqué, Bernache du Canada sur tout le département



CLASSEMENT PAR ARRETE PREFECTORAL JUSQU'AU 30/06/2026

- Pigeon ramier sur l'ensemble du département
- Sanglier sur une partie du département (121 communes)
- Lapin sur 13 communes

PIEGEAGE

- Maintien de la prime à la prise dans le catalogue Amélioration
- Aide à l'achat groupé
- Convention avec le Symbo pour le piégeage du ragondin et du rat musqué



LE GIBIER D'EAU

COMMISSION GIBIER D'EAU

- La commission s'est déroulée le 12 août 2025 en présence de 11 adhérents
- Important de réunir cette commission suite à un été difficile pour l'avenir de cette chasse

A RETENIR

- Instauration d'un quota national pour le Fuligule Milouin (5 000 oiseaux)
- Mise en place d'un plan de gestion pour : chipeau, pilet, siffleur, sarcelles H et E, milouinan, hareld de miquelon, macreuses brune et noires, garrot à œil d'or, nette rousse. Possibilité de prélever 25 oiseaux en chasse de nuit (15 si seul dans la hutte), 15 oiseaux max /jour/chasseur pour les autres modes de chasse
- Déclaration des prélèvements en temps réel sur ChassAdapt. Déclaration également dans le carnet de hutte
- A ce jour, pas de problème particulier concernant la grippe aviaire dans l'Hérault

OBLIGATIONS

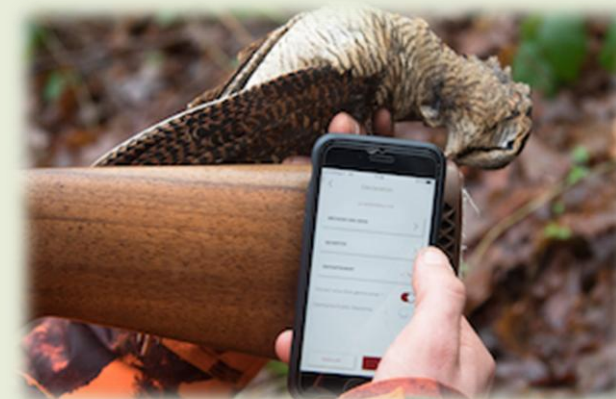
- Retour du carnet de hutte avant le 31/03 ou saisie en ligne au 30/06
- Pas de carnet l'an prochain en cas de non retour ou saisie
- Saisie des prélèvements dans ChassAdapt obligatoire pour les espèces citées précédemment en plus du carnet de hutte



LES MIGRATEURS TERRESTRES

LA BECASSE DES BOIS

- PMA de 3 oiseaux par jour, 6 par semaine, 30 par saison
- Chaque prélèvement doit être notifié sur le carnet de prélèvements ou sur ChassAdapt
- Application stricte de la loi pour le retour du CPB : 2 557 CPB distribués en 2025 contre 3 970 en 2024. Taux de retour de plus de 60 %. La même politique sera mise en place pour la prochaine saison
- Pour faciliter le retour du CPB : envoi de sms + caisse de dépôt chez les armureries



*Déclarez tout sur
ChassAdapt, cela
sera plus simple !*

LES AUTRES MIGRATEURS

- Réouverture de la tourterelle des bois (10 560 oiseaux) avec déclaration prélèvement obligatoire
- Caille des blés, PMA de 15 oiseaux par jour/chasseur. Déclaration prélèvement obligatoire
- Hétéogénéité des passages de grives et de palombes



Gibier d'eau et migrants représentent 879 heures de travail !

LES FORMATIONS

- L'ensemble des formations ont pu se tenir quand le nombre de participants était suffisant
- Formation sécurité en battue « réservée » en priorité aux personnes qui ont l'obligation de passer la formation (nouveaux responsables de carnets de battues accompagnés d'un suppléant)
- Formation découpe de la venaison a eu lieu pour la seconde fois
- Formation Arc se déroule sur le site de Vaïsse Plegade
- Poursuite des formations petit gibier
- Construction d'une formation dédiée à l'administration des associations



*En dehors du permis de
chasser, les formations
représentent 791 heures de
travail !*



LA FORMATION DECENNALE

- Formation décennale obligatoire accessible en distanciel directement depuis votre espace adhérent

<https://fdc34-2.retrieve-ea.fr/html/Connexion.aspx>

- Depuis avril 2023, mise en place de formation en présentiel avec les administrateurs de la FDC 34 et les techniciens
- A ce jour, 4 235 chasseurs formés dont 3 097 lors des formations en présentiel
- Organisation de sessions à Saint Jean de Védas, Bédarieux ou sur demande des présidents dans leur commune



LA FORMATION PERMIS DE CHASSER

- Un formateur recruté depuis le 2 janvier 2024 et modification de la formation afin d'accroître le taux de réussite
- En 2025, 457 personnes formées au permis de chasser dont 321 qui ont obtenu leur permis
- Taux de réussite est de 70 %. Les chasseurs de moins de 26 ans représentent 51 % des lauréats
- En raison d'un absentéisme encore supérieur à 10 %, l'inscription (et réinscription) est dorénavant de 50 €
- Projet de centre d'examen et de formation à Villeveyrac
- Pour rappel, l'inscription au permis de chasser est en ligne sur le portail OFB

*Le service du permis de chasser représente plus
de 2 590 heures de travail !*



LA COMMUNICATION

- Site internet : www.chasse-nature-occitanie.fr/herault/
- Bulletin fédéral (4/an) recentré sur les actions départementales
- En 2025, réalisation de Spot Radio sur Europe 2 et RFM Hérault
- Participations à divers salons : St Jean de Védas, Villeveyrac...
- Animations auprès d'écoles dans le cadre notamment de plantation de haies avec le projet Trame verte et bleue
- Intervention auprès d'étudiants en Master de l'université de Montpellier

*De façon générale pensez à communiquer sur vos aménagements territoriaux, le travail du chien, la convivialité, le partage...
Les tableaux de chasse n'apportent rien !*

Nous sommes tous des ambassadeurs de la chasse, pensez avant d'agir !

La com' représente 289 heures de travail !



LE PARTAGE DU TERRITOIRE

- FDC 34 membre de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature
- Partenariat avec le Comité Départemental de la Randonnée
- 70 % du territoire est privé mais il est indispensable de le partager, n'oubliez pas d'être polis et courtois en toute circonstance !
- Pensez à prévenir votre FDC en cas de problème



En cas d'actes malveillants

<https://www.chasseurdefrance.com/pratiquer/signaler-un-acte-malveillant/>

JEUNES CHASSEURS

- 40 adhérents chez les Jeunes Chasseurs
- L'association participe aux battues sur le lot de Combesalat et elle y réalise aussi des sessions d'approche.
- Nombreuses rencontres avec les associations des territoires voisins et les AJC d'autres départements notamment avec l'association de Vendée où les chasseurs de l'AJC 34 ont pu découvrir la chasse au canard de ce département.



INFORMATION ET EDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MATIÈRE DE CONNAISSANCE ET DE PRESERVATION DE LA FAUNE SAUVAGE ET DE LA BIODIVERSITÉ

- Soutien quotidien auprès de l'ensemble de ses adhérents : conseils juridiques, rédaction de convention, administration des associations, articulations avec les dianes...
- Subvention de 84 adhérents territoires pour 334 Ha de cultures faunistiques
- Subvention de 79 adhérents pour le gyrobroyage, 17 adhérents pour les agrainoirs, 46 points d'eau
- Participation au Comité de suivi du Loup
- Dans le cadre des actions menées en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement auprès des scolaires, des stagiaires et des étudiants, la FDC 34 soutient financièrement :
 - L'ACM de Vendres à Agde
 - La mairie de Castanet-le-Haut pour le fonctionnement de la station d'études de la faune sauvage (mouflon) de Faigairolles



INFORMATION ET EDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MATIÈRE DE CONNAISSANCE ET DE PRESERVATION DE LA FAUNE SAUVAGE ET DE LA BIODIVERSITÉ

- Actions menées en partenariat avec la FRC Occitanie
- Trophée Chasse Durable 2025 remis à la société de chasse de Grabels
- Trame verte et bleue (plantation de haies)
- Oc'Sanglier
- Audit Sécuritaire et Amélioration des Pratiques des Territoires de Chasse
- Principaux Dossiers Eco-contribution (FRC O, FNC, OFB) :
 - CYNOBS : comptages faunistiques
 - CYNEP : suivis concernant la gestion des sites de Bessan, Saint Marcel
 - J'aime la Nature Propre
 - GAMOCCS : Opération de réouverture du milieu sur la commune de Neffîès
 - PEDAGDE : Sentier Pédagogique valorisant les actions pour la biodiversité à Agde
 - Indice de Changement Ecologique



*Aménagement du territoire et projets environnementaux
représentent plus de 1 104 heures de travail !*



LE GRAND GIBIER SOUMIS AU PLAN DE CHASSE

■ Le Cerf élaphe

- Attribution 25-26 : 192
- Attribution 24-25 : 180
- Réalisation 24-25 : 143
- Rappel réglementaire : constat de tir, photographie de l'animal et du bracelet apposé après le prélèvement
- 25 ha d'un seul tenant nécessaire pour effectuer une demande d'attribution



■ Le Mouflon

- Attribution 25-26 : 632
- Attribution 24-25 : 737
- Réalisation 24-25 : 606
- Rappel réglementaire : constat de tir après le prélèvement
- 25 ha d'un seul tenant nécessaire pour effectuer une demande d'attribution



LE GRAND GIBIER SOUMIS AU PLAN DE CHASSE

■ Le Chevreuil

- Attribution 25-26 : 4 853
- Attribution 24-25 : 4 750
- Réalisation 24-25 : 4 099
- Rappel réglementaire : constat de tir après le prélèvement sous 48h
- 25 ha d'un seul tenant nécessaire pour effectuer une demande d'attribution
- Second grand gibier le plus prélevé du département



■ Les Indices de Changements Ecologiques (ICE) (Projet Eco Contribution) :

La FDC 34 a sollicité ses chasseurs afin de participer aux ICE des espèces de Cerfs, Chevreuils et Mouflons sur les massifs de la moitié Nord du Département.

En plus des comptages, il s'agit d'avoir un indice dit de performance des individus avec la longueur des dagues chez le cerf et le poids des jeunes chez le chevreuil (peson fournit par la FDC)

■ Réalisation de la traque-affût

(cerfs /chevreuil) à Frayssinet pour remercier les chasseurs qui participent bénévolement aux actions de la FDC (ICE, comptage, sérothèque,,)



LE GRAND GIBIER : LE SANGLIER



- Bilan affût-approche du 1^{er} juin au 13 septembre 2025 :
 - 305 autorisations
 - 908 sangliers tués (+ 11 %)
- Bilan battues mi-saison au 25 novembre 2025 :
 - 7634 sorties (-11%)
 - 8 927 sangliers tués (+16%)
- Bilan battues saison complète 2024-2025
 - 18379 sorties (19183)
 - 18333 sangliers tués (22513)
- Lancement d'une étude sur la circulation de la maladie d'Aujesky avec la distribution de buvards
- Aide à l'organisation de battues dans des zones sensibles

- Saisie des prélèvements en ligne obligatoire sous 48h après la battue soit sur Retriever soit sur Géochasse



- Sérothèque : 80 prélèvements en 2024-2025 (64 sangliers, 15 chevreuils, 1 cerf). Manifestez vous si vous souhaitez devenir préleveur.

*La gestion des cervidés,
mouflons et sangliers représente
1 253 heures de travail !*



INDEMNISATION ET PREVENTION DES DEGATS

Saison	Nombre de dossiers	Montant indemnisations (€)
2025-2026 (au 17/11/2025)	182	361 737 (provisoire)
2024-2025	275	384 174
2023-2024	278	462 248
2022-2023	132	185 392

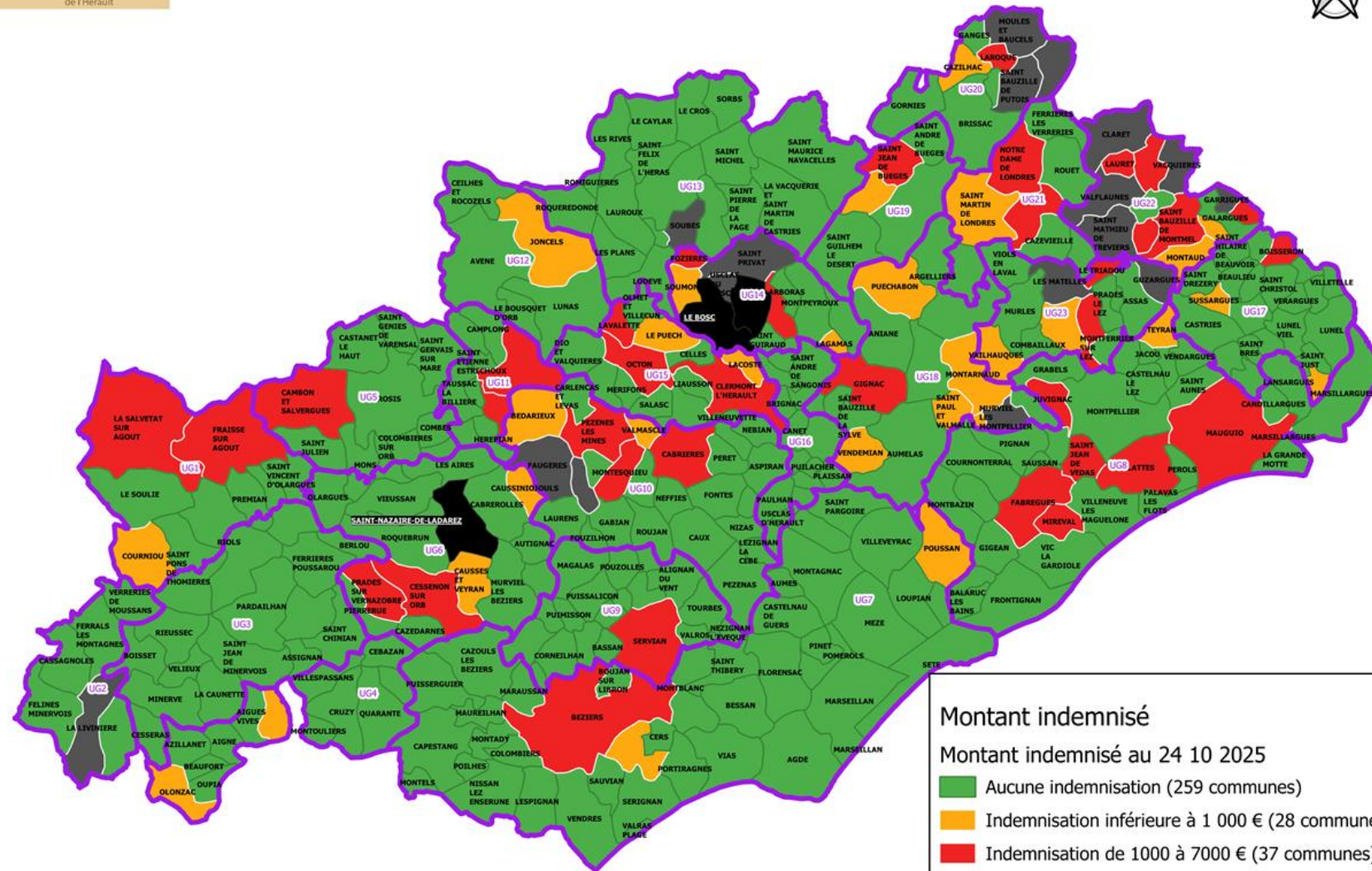
INDEMNISATION ET PREVENTION DES DEGATS

Commune	Montant Indemnisé (€) Provisoire	Part Montant départ.	Provisoire (€)
VALFLAUNES	53 465,77 €	14 %	
ST JEAN DE LA BLAQUIERE	19 932,88 €	5,5 %	
LE BOSC	15 692,90 €	4,3 %	
MOULES ET BAUCELS	13 234,90 €	3,6 %	
CLARET	12 416,64 €	3,4 %	
MURVIEL LES MONTPELLIER	12 382,39 €	3,3 %	
ROQUESSELS	11 702,99 €	3,2 %	
ST NAZAIRE DE LADAREZ	11 217,71 €	3,1 %	
GARRIGUES	11 091,64 €	3 %	
LES MATELLES	10 967,78 €	2,9 %	
TOTAL « top 10 »	172 105,60 €	47 %	
TOTAL Département (342 communes)	361 737 €	100 %	-

- Le top 10 représente à lui seul près de 50 % du montant des dégâts !
- Une seule commune représente 14 % du montant total des dégâts du département !
- UG 14 et 22 particulièrement concernées !

INDEMNISATION ET PREVENTION DES DEGATS

Montant par commune des dégâts de sangliers du 1er juillet 2025 au 24 octobre 2025



0 10 20 km

Montant indemnisé

Montant indemnisé au 24 10 2025

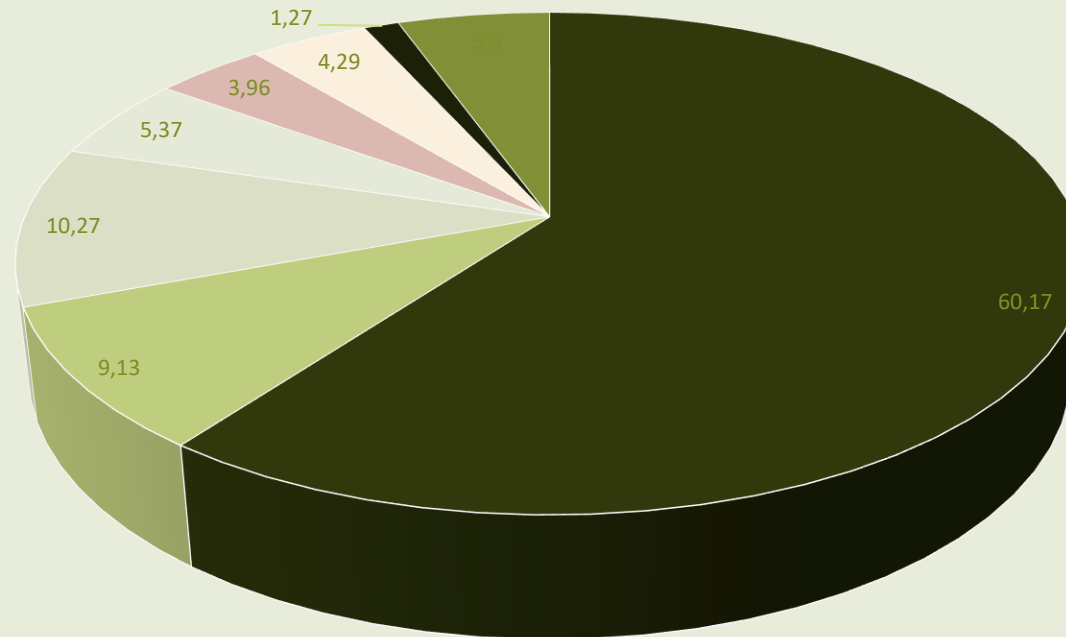
- Aucune indemnisation (259 communes)
- Indemnisation inférieure à 1 000 € (28 communes)
- Indemnisation de 1000 à 7000 € (37 communes)
- Indemnisation supérieure à 7000 € (top 20)
- Communes noires (St Jean de la Blaquière, Le Bosc et St Nazaire de Ladarez)

INDEMNISATION ET PREVENTION DES DEGATS

Nombre de demande de matériel de clôture par année



INDEMNISATION ET PREVENTION DES DEGATS



■ Viticulture 60.17 %
■ Arboriculture 5.37 %
■ Truficulture 1.27 %

■ Policulture élevage 9.13 %
■ Association de chasse 3.96 %
■ Particulier 5.50 %

■ Maraîchage 10.27 %
■ Céréale 4.29 %

*Indemnisation et prévention représentent plus de 3 300 heures de travail
en un an (1 373 + 1 946)!*

INDEMNISATION ET PREVENTION DES DEGATS

MATERIEL EN STOCK AU 30/06/2025	
A la FDC 34	95 022 €
Chez les agriculteurs	108 845 €
TOTAL STOCK :	203 867 €

PREVISIONNEL ACHAT MATERIEL EN 2026-2027	
Electrificateurs, piles, batteries, etc.	85 000 €
Effaroucheurs sonores, subventions clotures fixes	15 000 €
TOTAL ACHAT : 100 000 €	100 000 €

ELEMENTS FINANCIERS

BILAN FINANCIER

Compte de résultat 2024-2025

- Produits : 2 887 763 €
- Charges : 2 676 143 €

Résultat bénéficiaire : 211 620 €

Prévisionnel 2026-2027

- Produits : 2 384 610 €
- Charges : 2 384 610 €

Résultat : 0 €

ELEMENTS FINANCIERS

COTISATIONS 2026 - 2027

- Timbre fédéral : 98 €
- Timbre temporaire 9 jours : 50 €
- Timbre temporaire 3 jours : 25 €

- Vignette sanglier : 22 €
- Vignette temporaire sanglier 9 jours : 12 €
- Vignette temporaire sanglier 3 jours : 7 €

- Adhésion territoriale : 130 €

PARTICIPATIONS FINANCIERES PLAN DE CHASSE 2026-2027

- Cerf élaphe : 80 €
- Cerf élaphe de substitution : 160 €
- Daim : 37 €
- Mouflon : 30 €
- Chevreuil : 17,50 €
- Animaux Plan de chasse échappés d'enclos: 2,5 €
- Animaux Plan de chasse en enclos : 2,5 €
- Coût fabrication par bracelet : 2,5 €

ELEMENTS FINANCIERS

PARTICIPATIONS FINANCIERES DES TERRITOIRES POUR LESQUELS EST DELIVRE UN CARNET DE BATTUES 2026-2027

La méthodologie et le principe d'application de la participation financière des territoires de chasse au travers du plan de gestion du sanglier ont été approuvés par l'assemblée générale dématérialisée du 3 avril 2021. Ils restent identiques pour la saison 2025-2026.

- Participation financière = part fixe de base 150 € + part variable en fonction des classes des indemnisations de la commune :
- commune verte : aucune indemnisation = part variable à 0 €,
- commune orange : indemnisation inférieure à 1 000 € = part variable à 150 €,
- commune rouge : indemnisation supérieure à 1 000 € mais ne faisant pas partie du top 20 = part variable à 250 €,
- commune grise : 20 communes les plus indemnisées = part variable à 450 €,
- commune noire : commune point noir = part variable à 650 €.

Rappel : c'est la commune dont la surface de chasse est la plus grande (cf. cartographie du carnet de battues) qui servira à fixer le montant de la part variable pour le ou les carnets de battues situées sur plusieurs communes.

LES PARTENAIRES FINANCIERS ET CONVENTIONNELS

- La Région Occitanie Pyrénées Méditerranée
 - La Région finance le trophée chasse durable ainsi que les projets Oc Sanglier, Trame verte, ASAPT
- Le Conseil Départemental 34 notamment à travers le laboratoire vétérinaire



LES PARTENAIRES FINANCIERS ET CONVENTIONNELS

- Partenariats avec l'Office Français de la Biodiversité et l'Office National des Forêts et les Groupements d'Interêts Cynégétiques permettant la mise en œuvre d'actions conjointes pour la formation des chasseurs et le suivi de la faune sauvage
- Partenariats avec les Associations Spécialisées



La fédération soutient et subventionne de nombreuses associations cynégétiques spécialisées, qui grâce à leur dynamisme et au bénévolat de leurs membres contribuent à la gestion de la chasse et des espèces. Elles participent aux suivis techniques et scientifiques, à la formation des chasseurs, à la surveillance du territoire, au piégeage, à l'organisation des battues administratives, etc. On peut noter parmi elles :

- L'Association la Chasse au Féminin de l'Hérault (ACF 34),
- L'Association Départementale des Chasseurs à l'Arc (ADCA 34),
- L'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier (ADCGG 34),
- L'Association Départementale des Lieutenants de Louveterie (ADLL 34),
- L'Association Départementale des Piégeurs Agréés de l'Hérault (ADPA 34),
- L'Association Française pour l'Avenir de la Chasse au Chien Courant de l'Hérault (AFACCC 34),
- L'Association des Gardes Chasse Particuliers (AGCP 34),
- L'Association des Jeunes Chasseurs de l'Hérault (AJC 34),
- Le Club National des Bécassiers : section du département de l'Hérault (CNB 34),
- L'Union Nationale pour l'Utilisation des Chiens de Rouge (UNUCR).
- L'AFUC 34
- L'Association pour la Recherche du Grand Gibier Blessé 34.

- **Autres partenaires**

- La fédération s'efforce d'élargir ses partenariats au-delà des acteurs cynégétiques avec des structures comme le Conservatoire des Espaces Naturels Occitanie (CEN), le Conservatoire du littoral, le Club International des Chasseurs de Bécassines (CICB), le SYndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO), la Ligue de Protection des oiseaux (LPO), la Chambre d'Agriculture, la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA), et d'autres organismes agricoles, l'Association des Communes Forestières de l'Hérault (COFOR), l'Association Départementale des Comités Communaux de Feux de Forêt de l'Hérault (ADCCFFH), le Centre d'Etudes Techniques et Economiques Forestières Arbres d'Occitanie (CETEF O), le Centre Régional de la Propriété Forestière Occitanie (CRPF O), la Fédération Départementale des Groupements Forestiers de l'Hérault, le Syndicat des Forestiers Privés de l'Hérault (SFPH), le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc (PNR HL), Pays Arbres Hérault, les Centres Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault (CDRP 34), Réseau Ferré de France (RFF), ENEDIS, le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), le cabinet de conseil en analyse stratégique et prospective économique (BIPE), les administrations, les collectivités, la fédération de pêche, etc.
- La fédération s'implique également auprès des futurs gestionnaires de la nature, étudiants à l'Université ou élèves de BTA et BTS gestion de la faune sauvage. Elle fait des interventions lors de ces formations et accueille les jeunes pour des études ponctuelles ou des stages professionnels.
- La fédération soutient également les nombreux concours de chiens.

ASSEMBLEE GENERALE DU 3 AVRIL 2026 A VENDARGUES

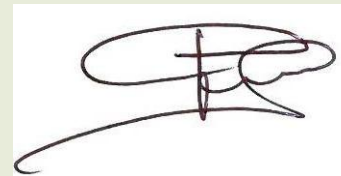
Le Président



Max ALLIES



Le Trésorier



Guy ROUDIER